

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

DATE : 30/03/93
N0 DE DEPOT : 351
R.C.S. VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
N0 DE GESTION: 67 B 00006

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
LAFONT(A)

320 FOULC(RUE GEORGES)
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME
FAIT A VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
LE 22 MARS 1993

A.LAFONT.SA
320.Rue Georges Foulc
BP. 481
69665 VILLEFRANCHE S/SAONE CEDEX

351

EXTRAIT DU
CONSEIL d'ADMINISTRATION
DU 25 SEPTEMBRE 1992

67B 6

P. DALLEMAGNE

Par délégué

du Conseil d'Administration

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
et le Vendredi 25 Septembre à 15 heures,
sur convocation du Président du Conseil, les Administrateurs
se sont réunis au Siège social de la Société A.LAFONT.SA à
Villefranche-sur-Saône (69400).

Etaient présents :

Monsieur Jean RUDLOFF	Président
Monsieur Pierre GARNIER	Administrateur
Monsieur Roger GILARDI	Administrateur
Monsieur Bernard TENDANT	Administrateur
	Directeur Général

Absente excusée :

Madame Nicole CECUTTI Représentant du Comité d'Entreprise

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Patrice GUILBERT	
Monsieur Pierre DALLEMAGNE	Secrétaire du Conseil
Monsieur Pierre BERGER	Représentant du Comité d'Entreprise

oooOooo

Tous les Administrateurs en fonction étant présents, le
Conseil peut valablement délibérer. Monsieur Jean RUDLOFF
ouvre la séance en sa qualité de Président du Conseil.
Monsieur Pierre DALLEMAGNE assume les fonctions de Secrétaire.

oooOooo

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal de la réunion du 9 Juin 1992
- Fonctionnement du Conseil d'Administration :
 - . Démission et remplacement du Directeur Général
 - . Proposition de nomination d'un nouvel Administrateur à la prochaine Assemblée Générale
- Pouvoirs du Président et du Directeur Général
- Marche des affaires
- Questions diverses

oooOooo

/...


Per délégué
du Conseil d'Administration.

...../

II - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Cinq années viennent de s'écouler depuis la prise de participation majoritaire de JALLATTE dans le Groupe A.LAFONT.

Cette opération s'est située au moment où l'ensemble de l'industrie française de la confection commençait à vivre ses plus mauvaises heures, soumise simultanément à une crise de marché et à la concurrence féroce des pays d'Extrême-Orient.

Bernard TENDANT, nommé Directeur Général de la Société A.LAFONT.SA, a entrepris et mené à bien durant cette période d'importantes restructurations de l'outil industriel et de l'appareil commercial, réimplanté le siège social et donné à l'entreprise un nouvel élan.

L'exercice qui vient de s'achever, quoiqu'encore négatif, marque enfin le redressement que nous attendions tous.

Appelé à d'autres fonctions au sein de la division "Articles Chaussants", Bernard TENDANT quitte la Direction Générale de A.LAFONT.SA. Il reste Administrateur et continuera à siéger au comité stratégique "Vêtements de Travail".

Le Président souhaite à Bernard TENDANT qui va prendre en charge l'ensemble des fonctions commerciales internationales de JALLATTE et la coordination des marques sur l'Europe, un plein succès dans sa nouvelle mission et le remercie des efforts considérables déployés durant ces dernières années à la tête de notre entreprise.

Bernard TENDANT remercie Le Président de la confiance qu'il lui a témoignée durant ces années à la Direction Générale du Groupe A.LAFONT.

Le Président propose aux Membres du Conseil la nomination d'un nouveau Directeur Général et désigne Monsieur Patrice GUILBERT pour prendre la succession de Monsieur Bernard TENDANT. Monsieur Patrice GUILBERT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper, et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

Pouvoirs du Directeur Général : Monsieur Patrice GUILBERT disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration. Il pourra ester en justice.

Le Président demande aux Membres du Conseil que soit proposée à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la nomination de Monsieur Patrice GUILBERT en tant que nouvel Administrateur pour une durée de six années. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 1998.

III - POUVOIRS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus - sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration - pour signer tous actes et exécuter toutes formalités et notamment :

- pour contracter tous emprunts et financement concernant le bâtiment de Villefranche-sur-Saône (Avenue Camille Desmoulins/Rue Georges Foulc) et de façon générale pour la modernisation de la fabrication et des sites industriels,

- pour l'extension du réseau commercial en France et à l'étranger,

- pour accorder tous nantissements et garanties découlant des emprunts contractés en France et à l'étranger,

- pour vendre les ensembles immobiliers, bâtiments et/ou terrains, à usage d'habitation et à usage industriel, inscrits au bilan.

Conformément aux statuts, le Président délègue au Directeur Général, Monsieur Patrice GUILBERT, la totalité de ses pouvoirs.

Le Président propose aux Membres du Conseil d'Administration que soient autorisés les délégations et pouvoirs suivants, soit :

- à Monsieur Pierre DALLEMAGNE, Secrétaire du Conseil, le pouvoir de certifier conformes les extraits de procès-verbaux du Conseil d'Administration et des Assemblées, conformément aux dispositions de l'article 151 du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales,

- à Monsieur Patrice GUILBERT et à Monsieur Pierre DALLEMAGNE (avec faculté d'agir ensemble ou séparément) aux fins de donner cautions, avals ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global annuel de 11 millions de francs.

/.....

POUR EXTRAIT CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

FAIT A VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
LE 22 MARS 1993


P. DALLEMAGNE

Par délégation
du Conseil d'Administration.

A.LAFONT.SA
320.Rue Georges Foulc
BP. 481
69665 VILLEFRANCHE S/SAONE CEDEX